



COMMISSION D'APPEL DU 14 MARS 2020

Membres présents : Hervé DOLEDEC ; Joël LESAGE ; Rémy MOULIN ; Pierre-Yves NICOL ; Johny REAU.

Appel de Tréméloir Fc 1 sur décision de la commission sportive du 3/03/2020 : participation d'un joueur suspendu. Décision de la commission sportive : match perdu par pénalité.

audition de :

- ⇒ Mr Lucien HATCHI, président de Tréméloir Fc, lic 2210295832 (absent excusé)
- ⇒ Mme Marion EMERY, secrétaire de Tréméloir Fc, lic 2548452065 (absente excusée)
- ⇒ Mr Jean-Luc MORICEAU, Président de Plédran Cs, lic 460612302
- ⇒ Mme Karine SOYEZ, secrétaire de Plédran Cs, lic 2547917912

La commission ;

Dit l'appel recevable en la forme

Après lecture d'un mail de Tréméloir Fc du 13 Mars 2020 à 21 h 35, ne pouvant être présent à la réunion de la commission d'appel

Après avoir entendu le Président et la secrétaire de Plédran Cs

Décide de reconvoquer les dirigeants de Tréméloir Fc devant la commission d'appel le samedi 21 Mars 2020 à 9 h 30 au district de football des Côtes d'Armor.

Appel : les décisions de la commission d'Appel du district de football des Côtes d'Armor sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de la Ligue de Bretagne de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification conformément aux dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF et de l'article 94 des règlements de la LBF.

Le Président de la commission d'appel

Rémy MOULIN